L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 2 AOUT 1892.

OFFICIEL.

Assemblée Générale

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Session régulière de 1892

No 82.] LOI

Créant une Cour de juge de paix et des fonctions de constable additionnelles pour le Quatrième Ward de la paroisse Calcasieu. Attendu qu'avis a été dûment publié, conformément à l'article 48 de la Constitution, de demander l'adoption de cette loi;

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la Cour de juge de paix et que des fonctions de constable additionnelles sont, par les présentes, créées pour et établies en le Quatrième Ward de la paroisse Calcasieu; leur âge devant être dans les limites dudit ward. Le Gouverneur est autorisé à nommer ce juge et ce constable dont les mandats expireront aux prochaines élections générales en l'an 1896 ou lorsque leurs successeurs seront élus et auront qualifié.

Sec. 2—Il est, en outre, décrété, etc., Que les dits juges de paix et constable auront les mêmes traitements que le juge de paix et le constable déjà élus dans ladite paroisse aux élections du mois d'avril 1892. Les successeurs desdits juge de paix et constable seront élus en l'an 1896; de la même façon que les autres juges de paix et constables.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 6 juillet 1892.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 83] RÉSOLUTION CONCURRENTE No 29.

Il est résolu par la Chambre des Représentants, le Sénat concourant, Que l'Auditeur de l'Etat est autorisé à émettre des mandats sur les divers Fonds des Districts de Levées créés et à créer, pour une somme nécessaire pour payer les frais additionnels, d'examiner, de garder et de payer lesdits comptes desdits Fonds, à la condition que lesdits dépens additionnelle n'excède pas Trois mille quatre cents dollars par an; et que cette somme soit également distribuée entre les bureaux de l'Auditeur et du Trésorier. Aucune autre compensation ne sera allouée pour travaux additionnels.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 6 juillet 1892.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 84] LOI

Pour amender et décréter à nouveau la section 86 de: "Un acte pour asseoir un revenu annuel à l'Etat en prélevant des taxes annuelles sur toutes les propriétés qui ne sont pas exemptées de l'impôt par la Constitution; pour prescrire le mode d'assessement et de collection dudit revenu et d'en asseoir le paiement.

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la section 86 de l'acte No 85 de la session de 1888, soit amendée dans les termes suivants:

Sec. 86—Il est de plus décrété, etc., Que l'Auditeur fournira au collecteur de taxes un livre de caisse en blanc, numéroté de page en page, dont ledit auditeur adressera un duplicata au trésorier de chaque paroisse; les pages de ce livre seront rangées dans des colonnes, de telle façon que le décident l'Auditeur, de manière que le collecteur de taxes puisse y inscrire :

1. Le nom du contribuable qui a acquitté sa taxe.
2. La date du paiement.
3. L'année pour laquelle les taxes ont été payées (une entrée distincte pour chaque année).
4. Le montant payé comptant.
5. Le montant payé en bons, warrants et autres valeurs.
6. Le total du principal des taxes perçues pour chaque année.
7. Le montant de l'intérêt payé.
8. Le montant des frais payés, dans l'ordre que prescrira l'Auditeur, celui indiqué ici ne devant pas déterminer la classification des colonnes. Les taxes d'Etat payées figureront en première ligne, et il sera fait mention spéciale pour les taxes de paroisse. Le collecteur de taxes fera ces entrées au moment où le contribuable acquittera ses taxes. Le livre en question sera en tout temps soumis à l'inspection du public. Le trésorier de paroisse transcrira les entrées dans le dit livre du collecteur de taxes en un duplicata qu'il gardera en sa possession, et il comparera les entrées faites dans le livre du collecteur de taxes avec celles de son livre de reçus pour lui permettre d'en vérifier l'exactitude. Il écrira dans ledit livre un certificat mentionnant le montant qui y a été inscrit, et le montant qui lui y a pas été inscrit, fait qui remettra la comparaison des entrées dans le livre de caisse du collecteur de taxes avec les feuilles de son livre de reçus. Dans les dix premiers jours d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier de chaque année, il transmettra à l'Auditeur un état sommaire dudit livre, et l'Auditeur devra comparer ledit état avec le compte rendu par le collecteur de taxes. Dans le cas où le collecteur de taxes omettrait de tenir ledit livre, ainsi qu'il est prescrit ci-dessus, il sera, sur la plainte portée contre lui, destitué et sera passible de l'amende de l'emprisonnement, à la discrétion de la Cour. Tout trésorier de paroisse négligeant sciemment de transcrire, de certifier ou de transmettre l'état ci-dessus, ainsi qu'il lui est commandé, sera passible d'une pénalité de deux mille dollars. Le faux serment prêté par ledit trésorier de paroisse constituera le crime de parjure, qui sera puni conformément aux lois criminelles de l'Etat.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 6 juillet 1892.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 85] LOI

Pour prévenir le contagion de la lèpre, pour pourvoir au traitement de cette maladie, pour isoler les personnes qui en sont atteintes et pour décréter une pénalité pour la violation des dispositions de la présente loi.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que, considérant que la maladie connue sous le nom de lèpre, qui est contagieuse et menaçante pour la santé publique, existe dans cet Etat, et que les personnes qui en sont atteintes circulent librement et compromettent la santé publique.

Sec. 2. Toute personne atteinte de la lèpre sera conformée dans un hôpital destiné et destiné en traitement de cette maladie. Quiconque donnera asile à un lépreux commettra un délit (misdemeanor) et sera passible, s'il refuse d'envoyer le malade à l'hôpital, d'une amende de cinq dollars au moins et de vingt-cinq dollars au plus, ou de trente jours d'emprisonnement. L'amende sera affectée à l'hôpital des lépreux. Le patient dont la maladie aura été ainsi laissée sera envoyé à l'hôpital. Quand il sera adressé au juge de la Cour de district une pétition ou une déclaration sous serment pour lui signaler le fait qu'une personne domiciliée dans le ressort de sa juridiction, est atteinte de la lèpre et devrait être envoyée à l'hôpital, il sera du devoir du dit juge d'ordonner qu'on lui amène le malade, et quand, après enquête, il croira que ce dernier doit être envoyé à l'hôpital, il adressera un warrant dans ce but au shérif. Ce fonctionnaire recevra pour ce service spécial les mêmes honoraires maintenant alloués par la loi pour le transfert des aliénés à l'Asile des fous de l'Etat. Le montant de ces honoraires et toutes les autres dépenses déjà faites pour traduire le lépreux devant la Cour, seront pris du trésor de la paroisse par ordre du juge de district.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que les bâtiments situés dans la ville de la Nouvelle Orléans, dans cet Etat, qui servent actuellement, ou pourront plus tard servir à l'admission et au traitement des personnes atteintes de la lèpre, en vertu d'un contrat avec la ville de la Nouvelle-Orléans conclu conformément à l'ordonnance 5,785, votée le 31 mars 1891, constitueront l'hôpital où seront dirigés et renfermés les lépreux, sous l'empire des pénalités décrétées par la section 2 de cette loi.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 7 juillet 1892.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

WEST END.

Bien des pages favorites dans le programme de ce soir; en voici quelques-unes : Choix de motifs de *la Vie Parisienne*, Offenbach; *My Queen*, valse, Bucalosi; suite du motifs de *Coppélia*, ballet, Léo Delibes; *Souvenirs de la Suisse*, Otto Langey; *Le Cycliste*, musique descriptive, Bouthel; deux solos de cornet par M. A. Veasey; *Coming through the rye* et *Une folie*, polka, Waldteufel; *Sérénade*, pour flûte et cor; *Tiri*, exécutée par MM. Valck et Stape; *Espana*, valse espagnole, Chabrier.

JOURNAL DES DÉMOISELLES.—Le numéro du 23 juillet vient de nous en arriver; intéressant comme texte et comme illustrations.

L'article "Modes," qui ouvre la livraison, est plein de détails qui attacheront vite et bien les lecteurs; puis c'est une causerie : *Es fresant Paris*, où vous trouvez un peu de tout et où nous apprenons, entr'autres détails, que les dames se promènent maintenant en bicyclette à Paris; qu'elles y ont même un manège à cet effet.

Dans ces numéro on lire aussi : *Une fiancée*, nouvelle; *Les débuts d'un consulat*, Illustrations coloriées et noires qui méritent d'être recommandées; enfin une feuille de patrone et de broderies.

Z.....se présente, comme calsier, chez un financier ultra-véreux.

—Voici, fait ce dernier; vous n'aurez pas d'appointements, mais je vous donnerai cinquante pour cent sur les bénéfices.

—Pardon! demande Z.....inquet, sur les bénéfices de monsieur ou sur ceux des actionnaires?

Gontran, veuf depuis six mois, annonce son prochain re-conjungo.

—Bigre, lui dit un ami, tu es pressé.

—Comment ça? J'ai été si malheureux avec ma première femme, pendant six ans, mais j'y ai mis bien de la patience, car trois jours à peine après mon mariage, je songeais déjà à me remarier!

Carnet d'un philosophe :

"En général, les gens qui commencent par n'être capables de rien, finissent par être capables de tout."

L'Ex-Gouverneur R. B. Hubbard, du Texas, ministre au Japon, nous l'administration Cleveland, écrit de Tyler, Texas, à la date du 16 août, que la mère Sigel remporte sur le King's Royal Germetuer et en éprouva un incontestable bien." Il a souffert indigestions et de dyspepsie et, si elle n'en fut pas entièrement guérie, elle en fut très sensiblement soulagée.

Le Dr O. P. Stark, d'Alexandria, La., a été guéri de l'asthme dont il souffrait depuis sa naissance. Ce paraît étrange, mais c'est vrai, le Germetuer l'a guéri en une semaine.

J. J. Scruggs, de Sidon, Miss., dit: "Notre petite fille, âgée de neuf mois, se trouvait très affaiblie par l'été, mais le Royal Germetuer l'a engraissée prodigieusement. Nous croyons que c'est un grand remède.

Je souffrais d'indigestion et mon sang était empoisonné au point de me couvrir la face de taches. J'ai pris deux bouteilles du King's Royal Germetuer et j'ai guéri de tous mes maux.
THOS. G. HILL.
Nashville, Tenn., 31 Oct. 1891.

Notre remède est recommandé par des milliers de personnes bien connues; et nous nous sentons encouragés à affirmer que le Germetuer guérira tous ceux qui souffrent de Dyspepsie, Indigestion, Affections des intestins et du foie, Maux de femmes, Catarrhe, Asthme, Maladies de la vessie et des reins, Maladies causées par toutes que : Scrofule, Eczéma, etc., Paralysie, Epilepsie, Hystérie, Rhumatisme et Débilité générale.

Le KING'S ROYAL GERMETUER est en vente dans toutes les pharmacies.
Prix: Un dollar la bouteille.
KING'S ROYAL GERMETUER CO., Atlanta, Géo.

Aux actionnaires de la compagnie d'Assurances de Nouvelle-Orléans. In liquid.—No 3 des actionnaires.—Un dividende de quatre-vingts pour cent (80 p%) sera payé sur demande, le 1er août 1892, aux actionnaires de la Compagnie d'Assurances de Nouvelle-Orléans, en à leur représentants Marsh, sur présentation de leurs certificats d'actions, afin de les faire par.

J. TUFTS,
JOS A. HINCKS,
H. LABOUISSE JR.,
Liquidateurs.
21 juil-Tu

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 2 août 1892.—Indications pour la Louisiane : Temps beau plus chaud ; vents du sud.

Température du 2e août 1892.
Thermomètre de H. & L. CLAUDEL, Opticiens, No 143 rue du Canal.

Heure Centrale	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin.....	82	28
Midi.....	86	30
3 P. M.....	86	30
6 P. M.....	84	29

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.
Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Allen W. Carpenter à Mlle Mary J. Williams.
John O. Scottgmann à Mlle Caroline Albrecht.
John Brodnax à Mlle Ida Fillingim.
Leon Ferrer à Mlle A. L. Charbonnet.
William M. Cashon, Jr., à Mlle Sophie Cavanagh.
S. A. Alexander à Mlle Mary A Jones.
William J. Long à Mlle Reilly G Forrester.
James A. Gendat à Mlle Bessie M. Pailet.

Naissances.

Mme Charles H. Beswales, une fille.
Mme Charles A. Lovert, un garçon.
Mme A. Ferrant-ill, un garçon.
Mme Louis S. Kerle une fille.
Mme Thomas J. Muller, une fille.
Mme Victor E. Schaefer, un garçon
Mme Jackson M. Wesch une fille.
Mme Patrick R. Shanahck, une fille.
Mme Andrew J. Crassons, une fille.

Décès.

Philomène Barns, 20 ans, enseignante des rues Chartres et France.
Emily Johnson, 42 ans, Sauxville, Lac.
F. F. Laidie 39 ans, 3327 rue Huitième.
Mme Veuve Julius Ryan, 78 ans, 276 rue Bourgogne.
Geraldine Kennedy, 24 ans, 51 rue North Market.
Edward Baptiste, 9 jours, 290 rue Orléans.
Mme Veuve J. Guidry, 67 ans, Louisiana Redoute.
Rose Johnson, 70 ans, enseignante des rues Marbelle et Chestnut
Benjamin Franklin Nos, 6 jours, 360 rue Thalie.
Jacob Lieks, 6d ans, 630 rue Bagatelle.
Mme Veuve Julius Ryan, 78 ans, 276 rue Bourgogne.
Mme Viola Gardenar, 24 ans, enseignante des rues Canal et Dupré.

Ventes immobilières au comptoir de l'annotateur des aliénations :

J. Schwabb et als à Mme J. Vidon, deux terrains bornés par les rues Leonidas, Quatrième, Plum et Jefferson, $500.
J. Hecker à A. Tajan, deux terrains bornés par les rues Jackson, Quatrième, Levée et St-Mary, $400.
E. Simonds à C. Seyhold, Sr., deux terrains bornés par les rues Magnolia, Constance, Bellecastle et Dufossat, $850.
M. Burkhardt à C. Weise, deux terrains bornés par les rues Peters, Ladrel, Octavie et Constance, $600.
J. McCloskey à F. Gras, un terrain borné par les rues Religieuse, St-James, Félicité et Céleste, $4,000.
Mme M. Favrot à St. Strange, un terrain borné par les rues Henry, Clay, Levée, Calhoun et Preston, $350.
Héritiers de Mme B. Saloy à B. Feilman, un terrain borné par les rues Canal, Dorsne, Royale et Bourbon, $70,000.
P. Lowe à H. Bogne, deux terrains bornés par les rues Claiborne, Bourbon, St-Antoine et Berthelone, $2,500.
S. Reinach à J. Rosentritter, six terrains bornés par les rues Frevet, Locust, Deuxième et Troisième, $1,125.

Cour Civile de District.—Alois Klash demande l'émancipation.
Darrel Bell contre W. D. Cumingham, pour $236 75.
Geo. F. Schroder, épicier rue des Champs-Elysées No 15, fait cession de biens.
Actif, $2,171; Passif, $4,481.
Hier matin, les nouveaux juges de la Cour civile sont entrés en fonction.
Deux d'entre eux, les juges Righter et Monroe, ont été accueux à leur poste, le troisième est le juge Geo. Théard qui remplace l'hon. juge Voorhies, le juriste distingué qui a montré de grandes capacités dans l'exercice des fonctions qu'il vient de quitter. C'est lui qui a inauguré, avec sa courtoisie habituelle, les trois juges dont les commissions ont été lues par M. Garidel, greffier de la Section C.
Le juge Monroe conserves M. Garidel comme greffier et M. E. P. Andriel, comme crieur.
Le juge Righter conserve à leur poste MM. J. Vienne et Hy Allen.
Le juge Théard a choisi comme greffier et crieur, MM. E. Laminais et E. Baxter.
Guillaume Pérez et Marie Lacoyd, dont le fils, Etienne Pérez, a été tué par un train du West End, intentent à la compagnie un procès en $10,000 de dommages.

Cour Criminelle.—Section A—Petit jury pour le mois d'août :

Mathew Ashbery, Gustave Beckenhaupe, Michael Burke, Thomas Brady, John Bench, Jules Barbe, George Bagnett, John Bernhoidt, Gus Charlie, Alphonse Lamarque, Arthur Chaucet Gardner L. Castaneda, Jos. H. Desmarais, Alcide Dejan, Charles Delorno, Frederick Dany, Thomas Angelmire, George A. Kjelch, F. J. Fohlsman, John R. Fitzsimmons, Edward Farrier, Frank Fleckinger, Sam Jerrellsman, Gus Gaines, Joseph Gaudy, Felix J. Hibert, M. Irwin, R. Jumonville, S. Jackson, Otto Jaeger, John R. Jones, Jr., Richard Kamel, Jos. Kear son, Emmanuel Lattier, Ed Lacoste, George M. Lally, Jules Levy, Alfred Lang, Ernest Landry, Louis Mathe, Michael W. McLellan, Geo. C. Oliver, Wm. D. Priver, André v Conff, Joseph Perez, Charles Pierce, Walter Ware, Richard, Theo. Powell, Henry Paul, Jr., N. Radeliah, Gus. Reihrbacher, Robert Rankin, H. Relling, Walter Silverberg, George Bertrand, Léon E. Sanders, R. F. Straugh, Ant. Leitz, W. F. Spross, S. Chas. Taylor, John T. Vargas, H. B. Verdel, Joseph Vaccaro, Rante Whitaker.

Section B.

Petit jury pour le mois d'août.—John Abel W. H. Allen, Jr., J. H. Bayhi, Ed. Berault, Hy Bohlke, W. H. Boothly, Joseph Boyle, Jr., Chas Garon, Albert Carrière, Jas P. Carey, Henry Cuvillier, E. H. Clarke, Victor Debut, W. J. Demorest, A. J. Demary os, Theo Eckert, Wm Fassman, J. G. Frederick, L. F. Garde, D. O. Hunsaker, A. Jahrins, W. L. Jarvis, Peter Jackel, P. Johnson, R. B. Kennedy, W. D. Kiegel jr, E. Krone, Emile Lagrèle, Thos. Lagrèle, J. Lagrèle, Jr., F. Leeberg, John McAdam, John McDonald, J. T. Mc Greevy, Thos McHugh, Louis Meaz G. Maseke, Wm Meinke, W. F. Ménard, W. O. Oldstein, Olief Olson, Aug Petersen, A. Perragaux, A. B. Pike, Louis O. Pitard, M. Prince, Henry Rabenau, Jr., Emile Rasch, W. Reeder, H. J. Roy, A. J. Rimals, Kurt Rongelin, D. J. Sullivan, Jr., Léonce Schexnayder, M. W. Solomon, Peter Vert, F. Wargnan, G. M. Wells, Albert Zeath, W. Zimmerman.

Le juge Moïse, de la Section B, est entré hier matin en fonctions, en remplacement du juge Baker.

Faillite.—La maison Bickham & Moore, dont les affaires périclitaient depuis quelque temps déjà, vient de faire cession de biens.
La faillite est due en grande partie à la maladie de M. Moore, qui n'a pas pu s'occuper convenablement de ses affaires. Son état est si grave en ce moment, qu'on craint beaucoup pour ses jours.

Vol.—Un vol a eu lieu dimanche au Fort Esseguad à la maison de bains de M. Upshaw. Mme A. Magers qui habite rue Decatur No 251, se trouvait au Fort avec plusieurs autres dames, propose de prendre un bain. Une cabine lui fut assignée dans laquelle elle laissa un petit sac contenant pour $93 de bijoux et $3 en monnaie.
Après le bain, elle retourna le sac à sa place, mais dans son empressement à partir, elle l'oublia et ne s'en aperçut qu'après avoir regagné le jardin du Fort. Elle retourna immédiatement sur ses pas, mais le sac avait disparu et c'est en vain qu'elle l'a cherché et réclamé au gérant de l'établissement, lequel a dit qu'il n'était pas à blâmer, attendu qu'il y a une affiche invitant les visiteurs à lui confier leurs objets de valeur au lieu de les laisser dans les cabines.

Arrestation.—Les détectives Flotte et Dale, ont arrêté hier soir à 8 heures 45, un nègre du nom de Henry Thomas, qui a été enfermé pour allures suspectes, mais qu'on réalité on croit être le nègre qui a tiré sur le juge Henry Long, dans la paroisse Jefferson. Il sera confronté ce matin avec le juge.

Le feu.—Hier, à 2 h. 15 P. M., le feu s'prix dans un tas de cercles de barriques, au 2me étage du No 133 de la rue N. Peters, chez J. H. Weisel. L'immeuble a été complètement détruit. Perte, $2,500 environ.
Le stock évalué $1,000 est assuré $300 à la Compagnie Germania.
Le No 134, appartenant à H. Mathatta et habité par Phil Melcher, propriétaire d'un bar room, a été aussi réduit en cendres. Perte, $1,200; mobilier et stock, $900.
Le No 132, appartenant à H. et B. Bier et inoccupé, a été aussi détruit. Perte, $2,500.
Le chef O'Connor a reçu des briques sur la tête et les épaules et a été légèrement blessé. Il a été ramené chez lui dans son buggy.

Attaqué.—Hier après midi, comme le char No 35 de la Orleans R. R. Co., conduit par John Opsey, passait rue Ursulines, près Miro, un jeune homme nommé Kirby Smith, demeurant rue Ursulines, entre Derbigny et Roman, qui se trouvait en état d'ivresse, a tiré un coup de revolver sur le conducteur du char sans l'atteindre. Il a pris la fuite. Smith était en mauvais termes avec Opsey depuis la grève des conducteurs de char.

Accident.—A 7 heures 20 du matin, un nommé Ferdinand Labeche a été grièvement blessé à la main droite par une scie circulaire à la Orleans Manufacturing Company, consignaire South Peters et Girod. Il a été transporté à l'hôpital dans une voiture d'ambulance.

Rixe.—Vers 1 h. 30 de l'après-midi, Sylvain Fedelabore âgé de 17 ans, ayant eu une discussion au coin des rues Closel et Esmarte, avec Mst. Bitbernagle, demeurant au No 179, l'a grièvement blessé de deux coups de couteau, l'un à l'épaule gauche, et l'autre au côté gauche de la poitrine. Après avoir reçu les soins des étudiants, le blessé a été transporté chez lui. Fedelabore a pris la fuite.

Autres vols.—Un inconnu s'est introduit chez un nègre nommé Colombus Martin, rue Jackson près Johnson, et lui a volé pour $15 de vêtements. Martin a tiré trois coups de revolver sur le voleur, sans l'atteindre.

—Un nègre s'est introduit chez Mme A. Dewier, No 131 rue Sixième, et lui a volé une montre et chaîne en or. La victime ayant appelé au secours, il a immédiatement pris la fuite.

Un coup de ciseaux.—A 10 h. 30 du matin, au No 714 de la rue Dryades, au cours d'une discussion avec un nègre nommé Edward C. Williams, une négresse du nom de Louise Prudence a été légèrement blessée par lui, au-dessous de l'œil droit, avec une paire de ciseaux.
La blessée a pris la fuite avant l'arrivé d'une voiture d'ambulance. Elle a subséquemment été arrêtée en compagnie de Williams, et tous deux ont été déroués au poste du 6ème precinct, sous une accusation de bataille et bris de paix.

Menus faits.—Dimanche soir à 5 heures, James Heine, un enfant de 13 ans, qui se baignait dans le fleuve, au pied de la rue Clonet, allait se noyer, lorsque un passant est venu à son secours et l'a sauvé.

—A 6 heures 30 P. M., Louis Senseaq, qui habite rue Bourgogne No 100, a été frappé à la tête avec un instrument contondant, par F. Maroux, à l'épicerie de Mme Labat, coin St-Louis et Bourgogne. Sa blessure a été soignée à une pharmacie voisine et Maroux a été arrêté pour coups et blessures.

—Mme James Tucker et son fils partiront cette semaine pour Asheville, N. C.

DEPECHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Bruit d'une tentative pour faire sauter nombre de bâtisses à Versailles.

Paris, 1er août—Plusieurs journaux de cette ville disent aujourd'hui, qu'une tentative a été faite hier soir pour faire sauter avec de la dynamite nombre de bâtisses à Versailles.
On a pris des informations mais jusqu'ici cependant la rumeur n'a pas été confirmée.

Election pour membres des conseils généraux. Majorité des républicains.

Paris, 1 août—Les retours des élections triennales qui ont eu lieu hier dans les provinces de France pour les membres des conseils généraux donnent 1284 reçus de 1284 districts. Ils indiquent un gain républicain de 110 sièges.

Route traversée.

Paris, 1er août—Le trois pour cent est coté à 98 francs 50 centimes.

Un italien expulsé de France.

Paris, 31 juillet—Un ingénieur naval marquant d'Italie a été arrêté à Toulon, et sera immédiatement expulsé de France.

En France et en Belgique.

Bruxelles, 31 juillet.—Le gouvernement central de l'Etat libre du Congo se réunit ce matin pour protestation du gouvernement français relativement à l'assassinat d'un français nommé Poulet et son escorte d'indigènes, par des soldats qui, allègue la France, font partie de la force militaire de l'Etat libre du Congo.
Le meurtre a eu lieu sur les rives de la rivière Kotto qui est sur la ligne de frontière du territoire français, et de celui de l'Etat libre du Congo.
Le gouvernement de celui-ci répudie la responsabilité du meurtre, et déclare qu'il n'a pas de soldats dans le district mentionné.
L'affaire est regardée ici comme étant sérieuse.
Le roi a eu de longues conférences à l'égard de cette affaire avec le premier ministre Bernaert et le comte le Ramet, secrétaire des affaires étrangères pour l'Etat libre du Congo.

Paris, 31 juillet—Une dépêche officielle de Libreville, sur la rivière Congo, qui a été reçue à Paris, dit, qu'un détachement de soldats appartenant à l'Etat libre du Congo, armés du dernier modèle de carabines, a tiré sur des troupes françaises, à la tête de la rivière Kotto et a tué un soldat français.

La princesse Béatrice a échappé miraculeusement à la mort.

Berlin, 31 juillet—La princesse a échappé miraculeusement à la mort, lors de l'incendi e qui a eu lieu hier matin au château à Heilsenberg. Sa femme de chambre par imprudence s'est trop approchée avec une bougie à la main d'une moustiquaire en bobinet qui était sur le lit, et celle-ci a pris feu.
La princesse qui était couchée n'a pas eu le temps de s'habiller, et se précipitant hors du lit, a couru hors de la chambre en poussant des cris. Toute une aile du château a brûlé avant que les pompiers aient eu le temps d'arriver.
La princesse Béatrice perda tous ses bijoux et son linge. Son mari qui se trouvait à ce moment à la chasse dans le voisinage, est arrivé en toute hâte dès qu'il a eu la nouvelle de l'accident. Deux pompiers ont été blessés.

Souscriptions américaines attendues pour la cause irlandaise.—Le programme libéral.

Londres, 31 juillet—M. T. P. O'Connor écrit dans le *Sun* de dimanche. Plusieurs conférences ont eu lieu pendant la semaine à Londres, entre MM. Justin McCarthy, Dillon and Byrne, de New York.
Celui-ci parle avec beaucoup de conviction de nouvelles souscriptions qui doivent être faites en Amérique pour le fonds du parti irlandais, en vue des résultats décisifs obtenus aux récentes élections irlandaises.
Le programme du parti irlandais a été décidé.
Le premier bill qui sera présenté à la prochaine session sera un bill de home rule, basé "sur un homme, un vote," et le paiement des bills des membres et un budget radical.'

M. Gladstone.

Londres, 31 juillet.—M. Gladstone a gardé le lit aujourd'hui. Sir Andrew Clark, son médecin, est allé le voir cette après-midi. Il dit qu'il a trouvé M. Gladstone très bien et que celui-ci pourra s'occuper demain des affaires comme d'habitude.
Aujourd'hui M. Gladstone a reçu Sir William Harcourt, M. Morley et ses amis intimes, M. Armistead et lord Acton.

L'inauguration de la célébration en mémoire de Colomb.—Départ de navires de guerre pour Huelva.

Cadix, 31 juillet—La célébration en mémoire de Christophe Colomb a été formellement inaugurée aujourd'hui par le départ pour Huelva de la caravelle de Colomb, la *Santa Maria*, remorquée par le *Lago* et escortée par le croiseur anglais *Scout*, le croiseur français *Hirondelle*, ainsi que de plusieurs navires de guerre espagnols et une flottille de petits steamers.
Le spectacle de ce départ était très imposant. L'étrange aspect du vieux navire de Colomb présentait un grand contraste à côté des navires modernes. Il y avait une foule considérable sur les quais et les remparts pour assister au départ.
Le navire de guerre *Lepante* a tiré un salut au moment où la caravelle sortait du port.
Une fête splendide a été donnée par le ministre de la marine en l'honneur de cet événement. Il y a eu aussi un combat de taureaux.

Mme E. P. Deacon.

Londres, 31 juillet—Mme E. P. Deacon a obtenu la permission d'avoir ses enfants avec elle pendant leurs vacances. Deux de ses filles, qui étaient à Bamo-Moïze, sont allées la rejoindre hier.

L'éruption du Mont Etna.

Catania, 31 juillet—Plusieurs cratères sur le Mont Etna sont dans un état intense d'activité, et le mouvement en avant de la masse de métal fondu devient plus rapide, et conséquemment plus menaçant pour les divers villages sur lesquels ces flots d'avancent.

Le Pape et la célébration de la découverte de l'Amérique.

Rome, 31 juillet—Après avoir reconnu le gouvernement, les motifs pieux de Colomb, dans sa périlleuse entreprise, et la propagation de la foi catholique aux Etats-Unis, le Pape, dans une lettre ayant trait à la découverte de l'Amérique, conseille avec le décret suivant:
"Nous décrétons, à cet effet, qu'à la date du 12 octobre, du dimanche suivant, et les évêques respectifs diocésains le jugeant opportun, après l'office du jour, la messe solennelle de la très Sainte Trinité sera célébrée à la cathédrale et dans les églises des collèges de l'Espagne, de l'Italie et des deux Amériques.
"En outre de ces pays mentionnés, nous espérons que sur l'initiative des évêques qu'on en fera autant dans les autres pays, car il serait convenable que tous participent à célébrer avec piété et gratitude un événement qui a été profitable à tous.
Dans l'intervalle, comme garantie des faveurs célestes et en témoignage de notre bon vouloir fraternel, nous accordons affectueusement dans le seigneur la bénédiction apostolique à nos frères vénérables, à votre clergé et à votre peuple.
Donné à Rome, près de St-Pierre; 16 juillet, de l'année de 1892, le quinzième de notre pontificat.

LÉON XIII.

Discours politique important du prince Bismarck.

Iéna, 31 juillet—Le prince Bismarck a été l'objet d'une réception enthousiaste à son arrivée ici. Aujourd'hui il s'est promené en voiture dans la ville escorté par une garde d'honneur composée des étudiants de l'Université.
Un étudiant s'adressant au prince, lui a dit que entr'autres choses, que tous les étudiants de l'Allemagne travailleront au progrès de son œuvre.
Le prince Bismarck a répondu par une allocution politique importante et a dit :
"J'ai juré de fonder un empire protestant. Il est, par conséquent, hors de question d'essayer de traiter avec un parti catholique comme principal facteur.
"Nous devons prendre le parti catholique actuel comme exemple et nous devons l'imiter et former un parti anti pontes l'influence catholique.
"Je ne dis rien contre la séparatiste du parti catholique ou de l'influence étrangère. Il serait même préférable d'avoir du nonce papal à Berlin, afin que des chefs de parti irresponsables ne fassent pas, comme en ce moment, des rapports au Pape tout à fait inexacts.

Le comte Moltke.

Catania, 1 Août.—L'éruption du Mont Etna diminue.

Le lord-maire de Londres est créé chevalier.

Londres, 1er août—La Reine a créé chevalier de l'Ordre St George et St Michel, le lord-maire de Londres.

Le choléra.

Londres 1er août—Le *Times* annonce que le choléra a éclaté à Tangoe, Burmah.

Ouverture du Parlement.

Londres, 1er août—L'ouverture du Parlement sera lieu jeudi prochain.
Le discours de la reine sera le le lundi 8 août.

Avec d'une prisonnier.

Lobdres, 1er août—Un individu qui est incarcéré dans la prison à Glasgow a avoué aux autorités qu'il était impliqué dans le meurtre de lord Leitrim, qui a été tué, le 2 avril 1579, pendant qu'il se promenait en voiture aux environs de sa propriété dans le comté Derry, Irlande.
Le prisonnier a déclaré aussi avoir participé au meurtre d'e Lord Lieutenmorre, à Kambeau, comté Mayo, Irlande, le 25 septembre 1880.
Il a ajouté qu'il a été payé pour aider l'individu qui a tué le délateur James Carey à bord du steamer *Melrose*, à Port Elizabeth, Afrique méridionale, par un passager au nom de O'Donnell.
Les commissaires de la prime font une enquête minutieuse au sujet des aveux du dit prisonnier, et cessent d'obtenir des preuves à l'appui de ce qu'il avance. Les dits commissaires refusent de donner son nom ou aucune information à son sujet.
On a jamais pu savoir jusqu'ici les noms des personnes impliquées dans les meurtres de Lord Leitrim et Lord Mountmorres.

Le prince Bismarck.

Berlin, 1er août—Le prince Bismarck est arrivé hier après-midi à Schoenhausen.

L'empereur Guillaume en Angleterre.

Cowes, 1er août—L'empereur est allé sur une barge à vapeur visiter le Hohlia.
Il portait l'uniforme d'amiral. Les hommes d'équipage étaient en ligne pour recevoir Sa Majesté et quand elle est venue à bord on a tiré un salut impérial. Après avoir inspecté le navire, l'empereur est revenu sur le pont portant cette fois l'uniforme d'un amiral anglais.
Il est remonté à bord de la barge, accompagné du prince Henri de Prusse, de ses aides de camp et du général Von Wittich et a été conduit à bord du yacht royal *Alberta* où il a été reçu par le duc de Connaught qui portait l'uniforme d'un général anglais.
Après de chaleureuses félicitations entre le duc et l'empereur, ceux-ci ont débarqué et ont été conduits à Osborne House dans une calèche découverte traînée par les quatre chevaux gris de la reine, qui ne servent que dans des occasions spéciales.
Pendant tout le trajet jusqu'au Osborne House, le duc de Connaught accompagnait au siège à côté de l'empereur. En arrivant ils ont été reçus par une garde d'honneur composée d'un détachement de la brigade royale.

L'Hon. James Arthur Balfour.

Londres, 1er août—Une pétition a été enregistrée contre l'élection de l'Hon. James Arthur Balfour, comme membre du parlement pour la division est de Manchester. On allègue dans la pétition qu'on a eu recours à la corruption à la dernière élection.

Emeutes sérieuses.—Actes barbares commis à Tahekend.

St-Pétersbourg, 1er août—Des lettres privées reçues de Tashkend à Syr-da-Ya rapportent que les nouvelles relatives aux émeutes sérieuses qui ont eu lieu le 6 juillet dans cette ville au sujet de l'épidémie de choléra, ont été supprimées par le gouvernement; la censure la plus stricte étant exercée dans l'affaire.
D'après ces lettres on a appris que les indigènes sartes, croyant que les médecins européennes avaient empoisonné les eaux, ont attaqué les médecins et les ont massacrés. Ils ont ensuite pillé les hôpitaux et les maisons des médecins.
Les troupes furent envoyées immédiatement sur les lieux des désordres, avec l'ordre d'adopter les mesures les plus rigoureuses à l'égard des émeutiers.
Arrivées à l'endroit où étaient massées les Sartes, les troupes ouvrirent le feu sur ceux ci et en tuèrent plusieurs. Les Sartes étaient armés de pistolets et de poignards, et firent une résistance désespérée malgré le feu meurtrier des soldats.
Un combat corps à corps s'en suivit, et après avoir déchargé leurs pistolets, les sartes furieux frappèrent de droite et de gauche avec leurs dagues.
Les soldats, ne pouvant venir à bout de leurs adversaires, demandèrent d'autres troupes.
On envoya un renfort de Cosaques et avec ceux ci on parvint à réprimer l'émeute. Les Sartes se sont désespérément pas après avoir été repoussés. Ils se massèrent autour des morgues et en prenant possession de celles-ci se mirent à les transformer en forts et retranchés derrière ceux-ci, ils défièrent les troupes.
Après avoir été repoussées plusieurs fois celles-ci par